Spécialités des Bacs Technos

Spécialité ARTS	***Spécialité HGGSP***	***Spécialité HLP***	***Spécialité LLCER***
Spécialité LLCA	***Spécialité MATHS***	***Spécialité NSI***	***Spé PHYSIQUE-CHIMIE***
Spécialité SVT	***Spécialité SI***	***Spécialité SES***	***BAC TECHNO***

Modalités de « dédoublement » des sujets (session 2021)

(Pour les allègements de programmes en voie technologique, ***voir ici***)

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Chimie, Biologie et physiopathologie humaines

Partie « Chimie », durée indicative de 1 heure, notée sur 20 points, coefficient 3

Le sujet comporte 3 exercices. Le candidat traite deux exercices de son choix parmi les trois exercices proposés.

Partie « Biologie et physiopathologie humaines », d'une durée indicative de 3 heures, notée sur 20 points, coefficient 13

Pour la session 2021, le sujet est structuré en deux parties :

- une partie propose deux questionnements différents laissés au choix du candidat ;
- une partie est à traiter par l'ensemble des candidats.

Une synthèse est à réaliser sur l'ensemble des deux parties traitées par le candidat.

Chacune des parties que le candidat aura à traiter portera sur des parties différentes du programme de cycle terminal.

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Le sujet se compose de deux premières parties « mobilisation des connaissances » et d'une seconde partie « développement s'appuyant sur un dossier documentaire ».

Les candidats choisiront de composer au choix sur l'une des deux premières parties, portant sur des parties différentes du programme du cycle terminal.

Tous les candidats composeront sur la partie 2, le dossier documentaire donnant à tous les moyens de mettre en œuvre leur réflexion.

Annonces

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Actualités – Session 2021 : Allègements de programmes : BO

Biochimie-Biologie-Biotechnologie

La partie écrite (notée sur 20 points coefficient 7)

La partie écrite se compose de deux sujets intégralement différents, au choix. Afin de permettre au candidat de choisir le sujet, un encadré présentant les parties concernées sera présenté au début de chacun des deux sujets proposés.

La partie pratique d'évaluation des compétences expérimentales (notée sur 20 points coefficient 9)

La partie d'ECE sera effectuée à partir d'un sujet choisi par l'établissement centre de formation et centre d'examen. La partie « T 7.4 Démarche spécifique à l'extraction et la purification d'une enzyme » est exclue du programme.

Sciences physiques et chimiques en laboratoire(Série STL)

Lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés

sont présents en introduction des parties concernées afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

- 1 partie commune à tous les candidats avec l'évaluation de la capacité à analyser et exploiter des résultats expérimentaux.
- 2 parties à choisir parmi 3 parties proposées.

Physique-chimie et Mathématiques(Série STL)

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes. Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Annonces

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Les sujets ne sont jamais liés à une partie précise du programme ou à des connaissances spécifiques attendues. Ils font appel à un ensemble de connaissances culturelles, artistiques, technologiques qui s'appuient sur des capacités déductives, réflexives et créatives à partir d'éléments

visuels ou textuels constituant le corpus ou l'axe privilégié par le sujet. Il n'est donc pas nécessaire de doubler les sujets: l'élève a le choix d'orienter son travail selon les connaissances dont il dispose et les objets d'études qu'il a travaillés.

Annonces

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Physique-Chimie et Mathématiques

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats avec une composante expérimentale (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes. Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Ingénierie, Innovation et développement durable-2I2D

Le sujet de l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité 2I2D se compose :

- d'un exercice permettant d'aborder les trois domaines « matière, énergie, et information » relatifs au contenu commun des quatre enseignements spécifiques de la spécialité ;
- d'un exercice de résolution de problématique

technologique relevant du programme de l’enseignement spécifique. Il est donc centré sur les contenus de l’enseignement spécifique (AC, EE, ITEC et SIN) choisi par le candidat.

L’exercice relatif aux contenus communs sera pour la session 2021 très largement centré sur l’approche d’ingénierie système, mobilisant principalement les compétences en lien avec les connaissances identifiées de niveau taxonomique 3 des chapitres 1 à 3 du programme (principes de conception des produits et développement durable, approche structurelle et fonctionnelle des produits, approche comportementale des produits). Ces chapitres du programme sont traités dès la classe de première puis font l’objet d’approfondissements en classe de terminale.

L’exercice relatif à l’enseignement spécifique comportera pour la session 2021 des parties au choix, explorant des domaines distincts de compétences et connaissances identifiées de niveau taxonomique 3 dans chacun des programmes des quatre enseignements spécifiques.

Annonces

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Droit et économie

Deux sujets seront proposés aux candidats (deux en droit et deux en économie).

Management, sciences de gestion et numérique

Chaque sujet sera organisé par dossiers avec des questions obligatoires et des questions au choix. Deux nouveaux sujets zéro seront publiés en décembre pour illustrer les entrées prépondérantes. Proposer deux sujets complets ne serait pas au bénéfice des élèves car cela exigerait de leur part de

consacrer un temps important pour la prise de connaissance des deux contextes organisationnels et des documents avant d’effectuer le choix.

Annonces

Série sciences et technologies de l’hôtellerie et de la restauration (STHR)

Économie -Gestion hôtelière

Deux sujets sont proposés aux candidats.

Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement

Dans le contexte de la crise sanitaire, pour la partie ESAE de STS et de STC, le candidat aura le choix de traiter un nombre de questions, défini pour chaque sujet, parmi toutes celles proposées.

Annonces

Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Épreuve écrite de culture et sciences :

Point d’attention : pour les trois domaines artistiques concernés, des parties significatives et essentielles de l’épreuve s’appuient sur la diffusion réitérée d’extraits audiosou audiovisuels dans la salle d’épreuve. Cette disposition contraint l’unicité des sujets, du moins pour ces parties d’épreuve.

Sous l’autorité des IA-IPR et avec l’aide des éléments de correction qui leur seront adressés, les correcteurs seront engagés à tenir compte des réalités pédagogiques de l’année scolaire pour s’attacher davantage à l’évaluation des compétences manifestées par les copies que celle de la densité

des connaissances dont elles pourront témoigner.

Danse

La première partie de l'épreuve s'appuie sur la diffusion réitérée de la captation d'une œuvre chorégraphique et relève donc de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie de l'épreuve, relative à l'histoire de l'art chorégraphique propose d'ores et déjà un choix de sujet, l'un adossé à une « citation ou un texte relatif à l'art chorégraphique », l'autre concernant « une œuvre ou un genre chorégraphique. Un choix est ainsi réglementairement possible pour les candidats sur cette partie d'épreuve.

Musique

L'épreuve est constituée de 4 parties successives, les trois premières reposant sur la diffusion réitérée d'extraits musicaux enregistrés rendant impossible le choix d'un sujet par le candidat. Seule la quatrième partie (histoire de la musique et des arts) peut permettre de proposer un choix entre deux sujets. Les questions posées au candidat en accompagnement du bref texte "sur les grandes lignes de l'histoire des faits et des idées concernant la musique" sollicitent davantage sa capacité à mobiliser ses connaissances et de les mettre en lien pour témoigner une réflexion personnelle à propos du texte qui lui est soumis que des connaissances précises sur tel ou tel compositeur, esthétique ou période de l'histoire.

En conséquence, il a semblé inopportun d'offrir un choix de sujets au candidat pour cette quatrième partie d'autant plus que sa durée restant brève (1 h 30), elle risquerait d'être lourdement affectée par le temps nécessaire à la prise de connaissance des deux propositions.

Théâtre

La première partie de l’épreuve consiste en une analyse dramaturgique adossée à la diffusion réitérée d’un enregistrement audiovisuel de deux mises en scène d’un même texte. Elle relève ainsi de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie renvoie aux perspectives de travail obligatoirement travaillées en classe terminale, le sujet s’appuyant explicitement sur l’une d’entre elles. Le nombre réduit de possibilités engage à préserver ces trois possibilités sans permettre la possibilité d’un choix.

La troisième partie engage le candidat à élaborer, au départ d’un dossier documentaire, une “note d’intention proposant une interprétation scénique [et] imaginant le jeu d’acteurs qui pourrait être mobilisé”. Il semble dès lors inutile de proposer pour cette troisième partie un choix de sujets.

Épreuve orale de pratique:

Sous l’autorité du corps d’inspection, les jurys seront dûment sensibilisés en amont des épreuves à la situation particulière de ces candidats dont la régularité des pratiques artistiques et la rigueur avec laquelle ils les mènent habituellement auront pu être affectées par le contexte sanitaire de l’année scolaire.